

VILLE du FOUSSERET
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 DECEMBRE 2020

PROCES VERBAL

*Nombre de
Conseillers
En exercice : 19
Présents : 10
Procurations : 8
Votants : 18*

L'an deux mille vingt, le huit décembre, à vingt-heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le deux décembre, s'est réuni dans son lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

PRESENTS

MM. LAGARRIGUE Pierre - BAÑULS Cédric - Mmes BENAZET Nadine - DROCOURT Angélique - M. GALIAY Jean-Sébastien - Mme GREGORUTTI Aurélie - MM. LIGONNIERE Vincent - MARTINIE Laurent - Mmes NAUSSAC Frédérique - PERONNET Odile.

ABSENTS

M. BELMONTE José ayant donné procuration à M. MARTINIE Laurent
M. CATALA Julien ayant donné procuration à M. LIGONNIERE Vincent
Mme DUTREICH Nicole ayant donné procuration à Mme NAUSSAC Frédérique
Mme FRONTÉAU Joris ayant donné procuration à Mme DROCOURT Angélique
Mme LAFARGUE Claudine excusée.
M. LASTECOUCERES Emmanuel ayant donné procuration à M. GALIAY Jean Sébastien
Mme MENDONÇA Anny ayant donné procuration à Mme GREGORUTTI Aurélie
Mme TORILLON Martine ayant donné procuration à Mme BENAZET Nadine
M. VILLEMUR Frédéric ayant donné procuration à M. BAÑULS Cédric.

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

M. GALIAY Jean-Sébastien est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 3 NOVEMBRE 2020

M. le Maire demande aux élus si le compte rendu leur semble conforme à la séance du 3 novembre 2020.

Aucune observation n'étant signalée, il propose au conseil municipal d'approuver le compte rendu.

Le compte rendu de la réunion du 3 novembre est adopté par 17 VOIX POUR 1 abstention : Mme NAUSSAC (Absente au conseil municipal du 3 novembre 2020)

M. le Maire demande ensuite si le conseil municipal accepte d'ajouter trois sujets à l'ordre du jour :

2020-82 bis : CONVENTION AVEC LA VILLE DE CARBONNE POUR PARTICIPATION AUX FRAIS DE CANTINE DES ENFANTS DU FOUSSERET SCOLARISES A CARBONNE

2020-84 : REMBOURSEMENT A MME DROCOURT D'UN ACHAT EFFECTUE POUR LE COMPTE DE LA MUNICIPALITE

2020-85 : CREATION D'UNE BOITES A IDEES DANS LE SITE INTERNET

Demande acceptée à l'unanimité.

2020-73: LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES POUR LA TRANSFORMATION DE L'APPARTEMENT DU PICON EN TIERS-LIEU

M. le Maire rappelle que la municipalité poursuit l'objectif d'accueillir un tiers-lieu dans la commune du Fousseret. L'appartement du Picon étant libre depuis 2018, et l'ancien locataire l'ayant laissé en très mauvais état, il a été imaginé de le transformer en bureaux.

Les tiers-lieux sont des espaces pouvant être loués à des professionnels, salariés, travailleurs indépendants. Ces dernières années les pouvoirs publics ont souhaité développer ces structures dans le cadre d'une politique visant à réduire la congestion automobile et ferroviaire. Dans le sud toulousain, il s'agit de désengorger l'autoroute A64.

Des études menées par l'architecte M. Patrick FRYDMAN ont permis de confirmer le potentiel de ce lieu pouvant développer 4 bureaux et une salle de réunion en centre bourg. Une réunion, ouverte aux élus, s'est tenue en mairie le jeudi 26 novembre 2020 pour présenter les aménagements envisagés.

M. le Maire présente le plan du tiers lieu et donne des indications sur le budget nécessaire à la réalisation d'une telle opération. Les cloisons sont abattues et les bureaux totalement rénovés et isolés. Chaque bureau sera équipé d'internet haut débit. Un système de chauffage et rafraîchissement sera installé.

Avec l'accompagnement du Pays du Sud Toulousain, un dossier de demandes de subventions a été établi.

Après sollicitation, l'Etat a accepté de verser une subvention DETR en mars 2020 et un aide du Conseil départemental est en bonne voie. Les fonds européens LEADER sont aussi sollicités.

L'objectif du tiers-lieu est de permettre à des professionnels du secteur de pouvoir pratiquer leur activité depuis Le Fousseret. La présence de commerces et de restaurants permet à ces professionnels de disposer des commodités facilitant leur activité. De plus, la proximité du jardin du Picon donne du charme à l'endroit.

Le tiers-lieu doit être équipé de la fibre pour proposer un accès au très haut débit internet. En cas de retard dans le déploiement de la fibre, des solutions techniques transitoires permettront de garantir une vitesse de débit assez rapide aux professionnels.

Pour la gestion de cet espace, les services du Département qui accompagnent la commune via la société publique locale Haute Garonne Développement, doivent donner des conseils et une aide financière pour réussir au mieux la gestion du site. Le dossier est en cours d'instruction par cet organisme mais, à ce jour, leur réponse n'a pas encore été donnée.

M. GALIAY, absent à la réunion du 26 novembre, estime qu'il est difficile de se prononcer sur un projet dont on ne sait pas précisément quelle sera sa rentabilité. En clair, y a-t-il suffisamment de demandes de professionnels pour des tels espaces de travail. L'offre avec des petits bureaux, en étage sans ascenseur, est-elle bien calibrée. Par ailleurs, il souligne que les modalités de gestion ne sont pas établies à ce jour. Il manque donc une étude de faisabilité ou au moins des éléments concrets pouvant aider au choix d'investissement.

M. le Maire lui répond que la demande existe, en atteste la réussite de tiers-lieux dans les villages des environs. Le fait que le tiers-lieu ne soit pas accessible pour les handicapés ne semble pas poser de problème, selon les personnalités qualifiées interrogées. M. le Maire rappelle aussi que la mitoyenneté avec la salle du Picon et le bruit qu'elle occasionne rend difficile toute relocation à l'avenir de cet appartement. Par ailleurs, au strict plan budgétaire la part communale restante devrait avoisiner les 30 000 €, soit une somme très raisonnable pour une telle rénovation. Le risque semble donc objectivement limité pour cet équipement qui donnera de plus de l'attractivité au village.

M. le Maire précise qu'en ce début décembre 2020, le dossier de consultation des entreprises, établi par M. FRYDMAN, est prêt. Il propose à l'assemblée de lancer un appel d'offres mi-décembre et, lors du conseil municipal de février 2021, de choisir les entreprises les mieux-disantes.

Les travaux pourraient débuter au printemps, autour du mois d'avril 2021, et devraient durer environ 6 mois. La mise à disposition des locaux aux professionnels pourrait intervenir fin 2021.

L'avancée de l'opération fera l'objet de comptes rendus réguliers en conseil municipal.

M. le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de lancer un appel d'offres pour la transformation de l'appartement du Picon en tiers-lieu.

DOSSIER ADOPTE PAR 14 VOIX POUR 2 VOTES CONTRE MM. LASTECOUCERES - GALIAY 2 ABSTENTIONS MMES BENALET - TORILLON
--

2020-74 : APPROBATION DU PROJET DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE MATERNELLE ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle a souhaité le lancement d'une étude en vue d'une demande de subvention d'Etat (DETR) pour la rénovation énergétique de l'école maternelle.

M. le Maire a missionné M. Patrick FRYDMAN, architecte local, pour préparer un avant-projet à présenter aux élus et destiné à permettre la demande de subventions. Cet avant-projet a été transmis tout récemment, la demande de subvention devant être finalisée avant la fin décembre 2020.

Le point de départ de ce projet est l'audit énergétique réalisé en 2015. Ce dernier avait montré des consommations très importantes d'électricité pour chauffer un tel bâtiment développant une surface de 500 m² environ.

L'audit avait conclu à la double nécessité de mieux isoler le bâtiment et de remplacer le système de chauffage énergivore par les technologies récentes, type pompes à chaleur. Dernièrement, il a été préconisé par les bureaux d'études de traiter aussi le confort d'été.

Le Pays du Sud Toulousain, qui accompagne la municipalité pour ce projet, a invité la commune à solliciter des financements car la rénovation énergétique des écoles primaires est devenue une priorité des pouvoirs publics dans le cadre du plan de relance. Les critères de la DETR donnent la priorité à la transition énergétique et aux établissements scolaires du primaire. Ces deux axes sont réunis ici.

M. le Maire présente l'avant-projet établi par M. FRYDMAN. Cet avant-projet donne un descriptif des solutions d'isolation et de chauffage et propose une estimation chiffrée de l'opération s'élevant à 175 000 €. Cette somme a été étudiée avec la commune afin de garantir la soutenabilité financière de l'opération.

M. le Maire rappelle qu'il s'agit de monter un dossier destiné à demander des financements. Il n'est question à ce stade que de faisabilité budgétaire du projet.

La seconde étape consiste ensuite à solliciter des subventions auprès de l'Etat, de la Région et du Conseil départemental. Les travaux pourraient être effectués lors de périodes des congés scolaires, certainement en 2022, si l'obtention des financements se confirmait.

M. le Maire demande donc à l'assemblée l'approbation du projet de rénovation énergétique de l'école maternelle et son autorisation pour déposer des demandes de subventions auprès de l'Etat de la Région et du Département pour la rénovation énergétique de l'école maternelle.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2020-75 : CESSION A L'EURO SYMBOLIQUE DE LA PARCELLE AC 42 AU SYNDICAT MIXTE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

M. le Maire évoque la venue de M. Jean-Christophe SALLES de Réseau 31, début octobre en mairie du Fousseret pour présenter le double projet de soutien d'étiage de la Louge à partir du canal C.M. du 8/12/2020

de Saint-Martory et d'aménagement hydro-électrique sur le canal au lieu-dit fond de Louge, au niveau du chemin menant à la passerelle de Saraillon et au poste de pêche pour handicapés.

M. SALLES a exprimé le souhait du SMEA d'acquérir la parcelle AC 42 située à proximité et portant le bâtiment de l'ancienne station de pompage. Un courrier du président du syndicat a depuis confirmé cette demande.

En sus de l'acquisition de cette parcelle communale, le SMEA envisage d'acquérir des terrains privés appartenant à la famille GIORDA pour l'aménagement de la voie d'eau du canal vers la Louge.

M. le Maire a rencontré Christian GIORDA avec le SMEA en vue de faciliter la transaction.

Ce projet est l'un des sept projets d'aménagements hydro-électriques recensés par Réseau 31 sur le canal. Cette turbine à vis hydrodynamique d'une puissance de 72 KW vise une production hydraulique correspondant à la consommation plusieurs dizaines de foyers.

Ce projet nécessite l'installation de matériel technique qui pourrait utilement s'intégrer dans le bâtiment de l'ancienne station de pompage communale.

Ce bâtiment pourrait d'ailleurs être valorisé en tant que patrimoine industriel et s'ouvrir à des visites. Une petite aire de pique-nique pourrait être aménagée sur la parcelle. Les autres bâtiments annexes (local, transformateur, silo) endommagés et sans intérêt seraient détruits.

Ce projet présentant un caractère d'intérêt général évident, M. le Maire propose une cession de la parcelle AC 42 pour l'euro symbolique en contre partie de la remise en état du bâtiment de l'ancienne station de pompage par le SMEA et d'aménagements paysagers tels qu'une table de pique-nique.

M. le Maire demande aussi au conseil municipal d'approuver les travaux, sur le domaine public, connexes à la réalisation de la voie d'eau entre le canal et la Louge.

M. le Maire propose aussi d'autoriser la réalisation de travaux sur les bâtiments, dès à présent.

Il demande à l'assemblée de l'autoriser à signer tout document ayant trait à cette affaire.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2020-76 : MODIFICATIONS DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS

M. le Maire indique que lors de la composition des commissions, un oubli a eu lieu pour la commission du personnel. Il propose de rajouter M. Frédéric VILLEMUR dans cette commission.

Il demande si un autre changement doit être acté à l'occasion de cette délibération.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2020-77 : AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER, ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS RESTES A REALISER AVANT LE VOTE DU BUDGET 2021

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que préalablement au vote du Budget Primitif 2021, la ville ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'année précédente.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2021, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de 2020 jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2021, à savoir :

Chapitre - Libellé	Crédits ouverts en 2020	Montant autorisé
--------------------	-------------------------	------------------

	(BP+DM+RAR 2019)	avant le vote du BP 2021
20 - Immobilisations Incorporelles	20 000,00	5 000,00
21 - Immobilisations Corporelles	508 673.74	127 168,44
23 - Immobilisations en cours	0,00	0,00

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2020-78 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE INSTRUCTEUR DES AUTORISATIONS D'URBANISME DU PETR DU PAYS DU SUD TOULOUSAIN

M. le Maire dit au conseil municipal que la convention de mise à disposition du service instructeur d'autorisations d'urbanisme du PETR du Pays du Sud Toulousain prend fin au 31 décembre 2020.

Il convient de la renouveler par décision expresse des parties pour l'année 2021.

M. le Maire rappelle que l'instruction des autorisations d'urbanisme était auparavant faite par les services de l'état. Depuis 2016 cette mission n'est plus assurée. Le PETR du Pays du Sud Toulousain a structuré un service dédié à ces missions. Une convention a déterminé les modalités de financement de ce service par les communes.

La convention fixe le coût de l'instruction d'un acte à 153 €, pondéré selon la complexité de l'analyse de l'acte, permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager, etc...

Sur une année, la commune du Fousseret verse environ 6 000 € au Pays du Sud Toulousain pour la gestion des autorisations d'urbanisme.

M. le Maire demande au conseil municipal d'approuver ce renouvellement de convention pour une durée d'une année, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, et de l'autoriser à signer cette convention.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2020-79 : OPPOSITION AU TRANSFERT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE POUVOIRS DE POLICE SPECIALE

Monsieur Le Maire rappelle que les pouvoirs de police spéciale limitativement énumérés au A du I de l'article L 5211-9-2 du CGCT font l'objet d'un transfert automatique lorsque l'EPCI exerce la compétence correspondante.

Pour la communauté de communes Cœur de Garonne cela concerne les compétences suivantes :

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés
- Politique du logement et du cadre de vie
- Création aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire

Dans un délai de six mois, suivant la date de l'élection du président de la communauté de communes, les maires des communes membres peuvent s'opposer, dans chacun des domaines cités ci-dessus, au transfert de droit des pouvoirs de police.

Le bureau et le conseil communautaire proposent aux communes de formuler une opposition aux transferts de pouvoir de police spéciale liées aux compétences aires d'accueil des gens du voyage politique du logement et voirie qui paraissent plus opportuns de gérer à l'échelon communal.

Cette opposition doit être formulée par arrêté notifié au président de la communauté de communes et soumis au contrôle de légalité. Il n'y a pas de délibération pour ce dossier.

2020-80 : SUPPRESSION DU POSTE D'ATTACHE (EMPLOI DE CHARGE DE MISSIONS) ET CREATION DU POSTE D'ATTACHE (EMPLOI DE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES)

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de son souhait de voir le poste actuel de chargé de missions occupé par l'attaché territorial évoluer vers un poste de directeur général des services, à temps complet, au 1^{er} mars 2021. Cette évolution de l'organisation du personnel a été proposée à la suite d'un diagnostic d'organisation du Centre de Gestion, restitué début 2020.

M. Le Maire et Mme PERONNET ont défini une nouvelle fiche de poste. L'agent concerné conserve son grade d'Attaché Territorial.

Pour officialiser ce changement de poste, il convient de créer l'emploi de directeur général des services. Cet emploi doit correspondre au grade de l'agent concerné par le changement de poste. Il faut également faire une déclaration de vacance d'emploi auprès du CDG 31 et respecter un délai de publicité de 4 à 6 semaines avant de nommer cet agent sur cet emploi.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2020-81 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de son souhait de créer un poste d'adjoint du patrimoine à la médiathèque.

Un agent a été recruté en 2018, d'abord à mi-temps, puis à temps complet en 2019 pour faire face à l'augmentation des missions du service. L'agent concerné par la création de ce poste s'occupe de la médiathèque : acquisition des ouvrages, suivi du prêt, relations avec les partenaires extérieurs, animations diverses en médiathèque, avec les enfants des écoles notamment.

M. le Maire demande à l'assemblée son autorisation de créer un poste d'adjoint territorial du patrimoine, catégorie C1, pour un temps complet, à compter du 1^{er} mars 2021.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2020-82 : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS SCOLAIRES DES ENFANTS NON-RESIDENTS A L'ECOLE DE LA COMMUNE DE CARBONNE

M. Le Maire indique à l'assemblée que la commune de Carbonne accueille des enfants du Fousseret. La présente convention vise à fixer les modalités de participation financière aux frais scolaires des enfants du Fousseret inscrits à l'école de Carbonne. Le montant de la participation s'élève à 1 162 €.

M. le Maire propose aux conseillers municipaux d'approuver cette convention et de l'autoriser à la signer.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2020-82 bis : CONVENTION AVEC LA VILLE DE CARBONNE POUR PARTICIPATION AUX FRAIS DE CANTINE DES ENFANTS DU FOUSSERET SCOLARISES A CARBONNE

M. le Maire informe l'assemblée que des enfants domiciliés sur la commune sont scolarisés dans des établissements avec des classes ULIS / CLIS. Une famille du Fousseret demande à bénéficier de la subvention allouée pour la restauration scolaire, aux enfants domiciliés et fréquentant les écoles du Fousseret. Au vu du tarif de la commune accueillante et du quotient familial CAF de la famille, l'aide pourrait s'élever à 0.70 € par repas. M. le maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer cette convention pour l'année scolaire 2020/2021.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2020-83 : DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BP 2020

M. le Maire présente à l'approbation de l'assemblée une décision modificative destinée à équilibrer une opération d'ordre pour laquelle une erreur était intervenue. La somme de 420 € vient augmenter le D 6232 fêtes et cérémonies et diminuer le compte D 6811 dotation aux amortissements immobiliers. C'est une décision modificative de régularisation avant la fin d'année budgétaire.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2020-84 : REMBOURSEMENT A MME DROCOURT D'UN ACHAT EFFECTUE POUR LE COMPTE DE LA MUNICIPALITE

M. le Maire informe de l'achat par Mme Angélique DROCOURT, au Super U de Martres-Tolosane, d'un casque Bluetooth, d'un montant de 29.99 € TTC, destiné à récompenser le gagnant du concours photo réalisé en partenariat avec l'espace-jeunes. Ce concours vise à recueillir des photos destinées à illustrer le site internet de la municipalité.

Cet achat ayant été réalisé par Mme DROCOURT sur ses propres deniers, M. le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à lui rembourser de la somme de 29.99 € TTC.

DOSSIER ADOPTE PAR 17 VOIX POUR MME DROCOURT NE PREND PAS PART AU VOTE

2020-85 : CREATION D'UNE BOITES A IDEES DANS LE SITE INTERNET

M. le Maire donne la parole à Mme Aurélie GREGORUTTI afin de présenter le projet de boîte à idées.

Cela consiste à créer une pastille dans le bandeau du site internet dans laquelle les habitants peuvent déposer des idées, des suggestions, à caractère d'intérêt général pour la commune.

Mme Marie-Laure ROULLEAU, à l'accueil de la mairie, serait chargée d'en sélectionner deux ou trois qui pourraient ainsi alimenter, en fin de conseil municipal, un quart d'heure citoyen.

M. le Maire se montre ouvert à l'idée mais alerte sur le risque de dérapages pour des tels espaces de libre expression.

INFORMATIONS DIVERSES

Informations Covid-19 : M. le Maire fait part des mesures récentes prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et de leurs conséquences pour le village ou les services municipaux. Il rappelle qu'il continue à diffuser par mail les consignes de la préfecture. Récemment le marché de Noël a dû être annulé à la suite justement d'un arrêté préfectoral. En mairie, le télétravail a été mis en place au secrétariat de manière à assurer la continuité du service. Aux écoles et au service technique les agents travaillent normalement. A la maison de retraites, un test est à faire avant toute visite.

Communauté de communes : M. le Maire annonce que Mme LAFARGUE reportera à janvier 2021 sa présentation mensuelle de l'actualité intercommunale.

Commissions : M. le Maire fait part de la réunion de la commission communication et de l'élection de la vice-présidente Mme Angélique DROCOURT. Il évoque aussi la commission patrimoine dédiée au tiers-lieu.

Urbanisme : M. le Maire fait part d'une réunion relative au projet de lotissement qui s'est tenue en mairie mi-novembre avec le lotisseur. La vente des terrains de la famille BENAS au lotisseur devrait être finalisée en décembre 2020. Un plan du lotissement devant tenir compte des contraintes de la réglementation a été présenté aux élus. Le bureau d'études l'examine pour en vérifier la régularité.

M. le Maire donne ensuite les grandes lignes des étapes à franchir avant de finaliser la modification du plan local d'urbanisme (PLU).

Finances : M. le Maire fait part de la restitution d'une étude prospective menée par le service financier de l'ATD sur le budget de la commune du Fousseret pour les années de 2020 à 2025. Ce rapport souligne, sur la période considérée, la possibilité d'excédents budgétaires et l'amélioration de l'épargne de la commune.

Comme toute étude prospective, il conviendra de veiller à sa mise à jour annuelle ainsi qu'à la réalisation des hypothèses de travail, tant en recettes qu'en dépenses. Toutefois l'ATD confirme l'amélioration des marges de manœuvre budgétaire et des capacités d'investissement. La souscription de prêts de long terme est déconseillée dans le scénario de référence.

M. le Maire indique que cette étude servira de point d'appui à la préparation des budgets des années à venir et tout d'abord de celui de 2021, en début d'année. Elle sera présentée plus en détail en commission des finances.

Personnel : M. le Maire annonce à l'assemblée qu'Odile PERONNET a ouvert un cycle de réunions avec M. BADIE et les agents destiné à mettre en œuvre les objectifs de gestion du personnel de la nouvelle municipalité.

De plus, au secrétariat, Mme Laetitia MARTY est enceinte et devrait prendre son congé maternité en mars 2021. Une annonce a été lancée pour un remplacement de quelques mois au secrétariat. Au service technique un recrutement devrait avoir lieu en début d'année. La date du départ de Rémy ROZES n'est pas encore connue officiellement.

Bulletin municipal : M. le Maire rappelle que si les pots de fin d'année ou les vœux du maire sont annulés, la diffusion du bulletin municipal est maintenue au moment des fêtes de fin d'année.

Place de la halle : M. le Maire annonce que le Conseil départemental de Haute-Garonne vient d'attribuer une subvention de 99 000 € à la commune du Fousseret pour la rénovation de la place de la halle. Cette somme permet de sécuriser le financement de cette opération majeure de la municipalité et d'envisager le lancement des travaux dès 2021.

Dans cette perspective, avec M. BAÑULS, M. le Maire a rencontré le service voirie de la communauté de communes Cœur de Garonne ainsi que le bureau d'études Axe Ingénierie en vue du lancement prochain de l'appel d'offres pour la réalisation de la première tranche de travaux de rénovation de la place. Le dossier de consultation des entreprises de cette première tranche doit être finalisé en début d'année en vue du lancement d'un appel d'offres. M. le Maire rappelle que l'opération de rénovation de la place de la halle comporte trois tranches. Tour de halle, réfection voirie et trottoirs côté sud, réfection trottoirs et voirie est et nord.

Les travaux de la première tranche, le tour de halle, ont vocation à être réalisés à partir du printemps 2021, après changement des canalisations d'adduction d'eau potable passant rue Sicard. Une réunion de la commission Patrimoine ouverte à l'ensemble des conseillers municipaux doit se tenir prochainement pour présenter le projet et ses enjeux.

Halle : M. le Maire dit avoir participé, mi-novembre, au sujet des malfaçons du chantier de la halle, à une médiation téléphonique avec Mme RAYSSAC du cabinet d'architecture Sol et Cité et un fonctionnaire de la DIRECCTE, spécialisé en médiation. Le cabinet d'architecture a dit vouloir reprendre contact avec la société CATRA à l'origine de la grande majorité des malfaçons. Cette affaire est à suivre.

Service culturel : M. le Maire dit avoir été sollicité par le service culturel pour le report en 2021 de manifestations initialement prévues en 2020 et n'ayant pu avoir lieu du fait de l'épidémie de Covid 19. Voici le détail des reports communiqués par le service culturel :

Manifestations pour le service culturel (2 concerts qui étaient prévus en Novembre et une pièce de théâtre prévue en Mai), la somme tout inclus (cachets des artistes, frais de transport et de repas) est de 3 892.05 €.

- MAIRIE report 2020 Les musicales d'automne	2 277.64 €
- MAIRIE report 2020 CIE MMM Théâtre	1 614.41 €
- TOTAL	3 892.05 €

Et pour le budget médiathèque : 500 € (ateliers reportés sur 2021)

M. le Maire propose d'acter un report de principe de ces manifestations et du budget qui leur est dédié.

Cabinet médical : M. le Maire dit avoir été informé par les trois médecins qui cherchaient des locaux pour s'installer, qu'elles ne donnaient pas suite à la proposition, faite par la municipalité, de location de salles à l'ancien collège. Dans le même courriel, elles précisait qu'elles allaient s'installer à Marignac-Lasclares.

M. le Maire se dit surpris de cette annonce car il n'a été informé ni par les médecins ni par le maire de Marignac-Lasclares de ces démarches. La commune du Fousseret est placée devant le fait accompli.

Si cette décision se confirmait cela poserait un certain nombre de difficultés pour le village du Fousseret.

Tout d'abord, une partie de la patientèle ne souhaiterait pas forcément se déplacer à Marignac-Lasclares.

Ensuite, cela risquerait d'avoir des conséquences sur la fréquentation de la pharmacie du Fousseret ainsi que sur celle des commerces autour de la halle, par ricochet.

M. le Maire souhaite qu'un débat entre élus soit lancé à ce sujet car les impacts sur le village peuvent s'avérer importants.

M. GALIAY a appris tout récemment cette décision par Mme Sandrine DUCHEIN elle-même.

Il s'est dit surpris mais pense que la commune doit faire une contre-proposition, au moins pour que les médecins puissent revenir au Fousseret dans un second temps.

La décision de partir dans des Algécos ouvre une période temporaire. Les médecins poursuivent le projet d'une maison de santé et celle-ci aurait avantage à s'édifier au Fousseret.

A ce stade, il est encore possible de les faire revenir au Fousseret.

Si on ne fait pas de démarches, il y a de grandes chances qu'elles partent définitivement.

Mme NAUSSAC dit qu'il convient aussi d'aborder la question sous l'angle du cabinet actuel qui voit trois bureaux se libérer. On pourrait ainsi souhaiter l'arrivée de nouveaux médecins, ce qui aurait l'avantage d'augmenter l'offre médicale.

Mme GREGORUTTI abonde dans le même sens car elle souligne qu'il y a une réelle demande médicale dans le secteur et que le cabinet actuel refuse des patients, notamment venant de Cazères.

M. BAÑULS soulève d'ailleurs la difficulté dans le positionnement de la mairie. Un cabinet médical étant en place, il n'y a pas de raison de favoriser un cabinet plutôt qu'un autre.

M. GALIAY pense qu'il convient de montrer que la commune souhaite garder les médecins au Fousseret et qu'elle serait prête à faciliter une transaction. Il est important de proposer une solution au moins de moyen terme. Peut-être en aidant à l'acquisition de parcelles ou en facilitant une vente.

Mme GREGORUTTI précise que si elles veulent rester, il existe des parcelles à vendre au Fousseret ou peut être des maisons.

Mme NAUSSAC soulève la difficulté de la construction d'une maison de santé. Elle regroupe de nombreux professionnels du Fousseret qui veulent rester dans le village.

M. LIGONNIERE demande si elles veulent réellement rester au Fousseret.

C'est la première question à poser. Le fait qu'elles aient fait ces démarches à Marignac-Lasclares sans en parler est un mauvais signal, de ce point de vue.

M. le Maire observe que dans le souci du développement des services sur la commune, il est souhaitable que les élus se préoccupent de l'offre médicale et veillent à ce que les professionnels puissent s'installer et exercer dans les meilleures conditions possibles.

M. le Maire rappelle que les médecins ont été mises en rapport avec le futur lotisseur mais leur message a indiqué que cette solution s'avérait trop onéreuse, après réflexion.

M. MARTINIE et M. BAÑULS proposent une réunion avec les médecins afin qu'elles exposent leurs souhaits et projets et que la commune présente les objectifs qu'elle poursuit pour son territoire.

Pour ce faire, M. le Maire leur enverra une lettre au nom du conseil municipal.

Tests Covid-19 : M. le Maire dit avoir été interrogé par des élus pour mettre en place une campagne de tests mobiles à l'aide d'un car médicalisé. Il estime qu'au vu de l'offre actuelle en tests de

dépistage, pharmacie, infirmiers, cabinet médical, il n'est pas nécessaire pour l'instant de recourir à cette opération.

Fibre optique : M. LIGONNIERE interpelle M. le Maire sur le déploiement de la fibre. Il souhaite obtenir des informations sur le calendrier des travaux, les zones desservies, les modalités de raccordement. M. le Maire lui répond que les équipes de Fibre 31 et de Byon ont présenté récemment leur projet en mairie. Mme GREGORUTTI indique qu'un article va prochainement sortir dans le bulletin municipal afin d'informer la population sur l'avancée de ce grand plan d'équipement.

La séance est levée à 23h00.

NOM - PRENOM	SIGNATURES
M. LAGARRIGUE Pierre	
M. BAÑULS Cédric	
M. BELMONTE José	Absent procuration à M. MARTINIE Laurent
Mme BENAZET Nadine	
M. CATALA Julien	Absent procuration à M. LIGONNIERE Vincent
Mme DROCOURT Angélique	
Mme DUTREICH Nicole	Absente procuration à Mme NAUSSAC Frédérique
M. FRONTEAU Joris	Absent procuration à Mme DROCOURT Angélique
M. GALIAY Jean-Sébastien	
Mme GREGORUTTI Aurélie	
Mme LAFARGUE Claudine	Excusée.
M. LASTECOUERES Emmanuel	Absent procuration à M. GALIAY Jean Sébastien
M. LIGONNIERE Vincent	
M. MARTINIE Laurent	
Mme MENDONÇA Anny	Absente procuration à Mme GREGORUTTI Aurélie
Mme NAUSSAC Frédérique	
Mme PERONNET Odile	
Mme TORILLON Martine	Absente procuration à Mme BENAZET Nadine
M. VILLEMUR Frédéric	Absent procuration à M. BAÑULS Cédric.